

## conséquence d'une renonciation à héritage

Par sacerdos, le 18/09/2009 à 19:29

Bonsoir,

Nous allons, mon frère et mes sœurs, prochainement renoncer à la part d'héritage de feu notre père (sur une maison qui doit se vendre dans très peu de jours) au profit de ma bellemère (il se sont marié il y a quelques années). Est-ce que, lors du décès de ma seconde mère, cet héritage reviendra à son fils seulement (qui n'est pas notre frère et ne s'est jamais occupé de sa mère), sinon à qui?

Je vous remercie par avance de votre réponse